



J'aimerais confier mes enfants a leur pere 1 mois car je travail

Par **nat56460**, le **27/06/2011** à **22:00**

BONJOUR?J'AIMERAIS SAVOIR SI JE PEUX CONFIER MES ENFANTS A LEUR PERE au mois de juillet alors que normalement c'est moi qui les ais,mais voila je travail en restauration(6/7jrs)de 10h30 a 15h00 et de 18h00 a 00h00 voir plus et le papa ne payant pas de pension je ne peux pas payer le centre aeree
merci pour vos reponse

Par **Domil**, le **27/06/2011** à **22:36**

et pourquoi il ne paye pas de pension ?
Le père est d'accord pour les avoir les deux mois ?

Par **nat56460**, le **29/06/2011** à **21:21**

Merci d'avoir repondu et promis si vous repondez ce soir je serai la.

En reponse a la premiere question pour la pension Monsieur ne veux pas que je depense son argent pour moi il ne me fais pas confiance et la reelle raison c'est de vouloir me foutre dans la merde alors que de toute evidence depuis 5ans je n'est pas eu besoin de son argent pour profiter pour moi et donner a manger a nos enfant je travail meme depuis 2 ans et j'ai pu quitter un hlm pour une maison et achete un voiture mais c'est annee c'est dure et je travail 6j/7 et pas l'annee derniere

Pour la seconde question je ne lui ai pas encors demander et je ne sais pas comment lui amener la chose et surtout j'aimerais savoir si je ne risque rien

Merci

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **21:54**

Si vous avez un jugement établissant la pension alimentaire, contraignez-le à payer

- 1) plainte au procureur en abandon de famille
- 2) vite fait à l'huissier de justice pour lui saisir sa paye de juillet pour la pension alimentaire de

juillet + 6 mois d'arriérés
Vous aurait les moyens de payer le centre aéré

Par **nat56460**, le **29/06/2011** à **22:17**

ok mais l'huissier et moi ne savons pas ou il travail et il est en arret de travail deja essayer le mois dernier mais il avait demissinné donc probleme

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **22:46**

Reste

- la plainte pénale en abandon de famille
- saisir le JEX pour saisir ses biens (comptes bancaires, voiture, meubles) pour les arriérés sur 5 ans.

Par **nat56460**, le **29/06/2011** à **22:53**

c'est quoi jex, et est ce que je risque quelqe chose si je les lui confie